

# Commune de ADON

## Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il est présenté avec la reprise des résultats 2022.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **129 807.10 €**.

#### ◆ Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 712,04 €
13 - Subventions d'investissement	53 400,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	35 695,06 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
Total	129 807,10 €

#### → 10 – Dotations, fonds divers et réserves

En 2023 la commune perçoit le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2021 et compte-tenu du résultat déficitaire, le besoin en financement de la section d'investissement est couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement.

#### → 13 – Subventions d'investissement

La commune percevra des subventions pour les travaux de réfection de la toiture de l'église, pour l'acquisition du tracteur, pour la réalisation de travaux de signalisation routière et de mise aux normes électriques.

#### ◆ Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 014,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 100,00 €
21 - Immobilisations corporelles	107 013,17 €
001 - Solde d'exécution de la section	7 679,93 €
Total	129 807,10 €

→ 16 – *Emprunts et dettes assimilées*

Deux emprunts sont en cours :

- Place de l'église : fin en avril 2025
- Voirie : fin 2029

Remboursement du financement du tracteur

→ 20 – *Immobilisations incorporelles*

La commune a renouvelé, en 2020, pour 3 ans, son contrat avec SEGILOG pour l'utilisation des différents logiciels (comptabilité, payes, état civil ...).

→ 21 – *Immobilisations corporelles*

La prévision pour ce chapitre s'explique par la réalisation de différents travaux :

- Achat du tracteur
- Toiture de l'église
- Mise aux normes électriques
- Sécurisation et signalisation routière

Et par la nécessité de conserver des fonds sur la section d'investissement pour un éventuel remplacement de matériel pour le service technique.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **316 066.73 €**.

### ◆ Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	118 625,73 €
70 - Produits de services et ventes diverses	6 920,00 €
73 - Impôts et taxes	131 728,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	58 193,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	600,00 €
Total	316 066,73 €

→ 70 – *Produits de services et ventes diverses*

Les produits de services correspondent principalement au remboursement, par le SIIS Adon-La Bussière, des charges d'eau, d'électricité et de fioul domestique pour l'école ainsi que la redevance d'occupation du domaine public France télécom et Enedis.

→ 73 – *Impôts et taxes (fiscalité)*

La fiscalité est la recette la plus important pour la commune ; les taux d'imposition votés pour 2023 :

Taxe foncière du bâti : 32.44 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

Taxe d'habitation : 12.78 %

A la fiscalité s'ajoutera la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle aux droits de mutations.

→ 74 – *Dotations, subventions et participations*

Les dotations sont stables.

→ 75 – *Autres produits de gestion courante*

Les recettes correspondent à la location de la salle polyvalente.

◆ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2023
011 - Charges à caractère général	131 829,73 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 612,00 €
014 - Atténuations de produits	14 945,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	72 430,00 €
66 - Charges financières	1 250,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
Total	316 066,73 €

→ *011 – Charges à caractère général*

La prévision pour ce chapitre s'explique par les dépenses liées à toutes les charges à caractère général (énergie, assurances...), aux travaux d'entretien des différents bâtiments et par la nécessité de conserver des fonds sur la section de fonctionnement.

→ *012 – Charges de personnel et frais assimilés*

Effectif de la collectivité : 3 agents à temps non-complet dont 1 en disponibilité et 1 agent à temps complet

- Service administratif : 1 agent à 16/35<sup>ème</sup>
- Service technique : 1 agent à 4/35<sup>ème</sup> (en disponibilité), 1 agent à 31/35<sup>ème</sup> (3 mois), 1 agent à 35/35<sup>ème</sup> (9 mois)

→ *014 – Atténuation de produits*

La prévision sur ce chapitre est stable.

→ *65 – Autres charges de gestion courante*

La prévision la plus significative pour ce chapitre correspond à la participation versée au SIIS.

→ *66 – Charges financières*

Le montant d'intérêts d'emprunt est en hausse, compte tenu de l'achat d'un nouveau tracteur financé sur 5 ans.